



## Infos PRATIQUES...

Le siège de la commune nouvelle de Bourgvallées se situe à la mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé :

Tél. : 02 33 55 71 99  
mairie@bourgvallées.fr

4 rue des Écoliers  
Saint-Samson-de-Bonfossé  
50750 BOURGVALLÉES



### Logements

- Henri-Paul TRESSEL
- Serge DESVAGES
- Roland DUMESNY
- Claude MAISONNEUVE
- Ugo DENIS
- Chantal HOREL-DELVILLE
- Edwige LIENARD

David DAGUIER

Carolle MARIE

Céline GOSSET

Régine GUIHENEUC

Jean-Pierre MALLE

Nathalie BELLIARD

Annick VIMONT

7

7

- Henri-Paul TRESSEL
- Tiphaine MENNIER
- Monique DESHAYES
- Serge DESVAGES
- Xavier MILCENT
- Yves LETOURNIANT
- Jean-Claude HERVIEU
- Patrick BOURDON
- Jean-Pierre MALLE

8

- Henri-Paul TRESSEL
- Serge DESVAGES
- Roland DUMESNY
- Claude MAISONNEUVE
- Jocelyn LECOEUR
- Xavier MILCENT
- Claude JAVALET
- Antoine LECOEUR
- Alain LEBOUVIER
- Jacky LERENARD
- Eric LECLER
- Edith BOTTIN

### Personnel Communal

9

9

- Henri-Paul TRESSEL
- Monique DESHAYES
- Tiphaine MENNIER
- Xavier MILCENT
- Fabienne LECLER
- Jean-Pierre MALLE
- Yves LETOURNIANT

10

- Henri-Paul TRESSEL
- Jocelyne DAVID
- Monique DESHAYES
- Christian POISSON
- Alain LEBOUVIER
- Chantal HOREL-DELVILLE
- Jean-Louis BOULLOT
- Jean-Pierre MALLE
- Régine GUIHENEUC

11

### Appel d'offres et d'ouverture des plis

- Henri-Paul TRESSEL
- Claude MAISONNEUVE
- Claude JAVALET
- Alain LEBOUVIER
- Denis MARIE
- Sébastien BRIARD
- Fabienne LECLER

### Délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM)

- Philippe LEBATTEUX
- Didier DEDIEU

### Représentant Manche Numérique

- Serge DESVAGES

### Conseiller Défense

- Didier COULLERAY



## Les conseillers communautaires à Saint-Lô Agglo

6 élus ont en charge de représenter les habitants de Bourgvallées au sein de Saint-Lô Agglo :

- Claude MAISONNEUVE (Gourfaleur)
- Serge DESVAGES (La Mancellière-sur-Vire)
- Fabienne LECLER (Le Mesnil-Herman)
- Claude JAVALET (Saint-Romphaire)
- Monique DESHAYES (Saint-Samson-de-Bonfossé)
- Alain LEBOUVIER (Soules)



Bourgvallées  
vivre naturellement



# Commission des affaires scolaires

## La commune de Bourgvallées dispose de 2 groupes scolaires sur son territoire :

Un groupe sur la commune historique de Saint-Samson-de-Bonfossé avec 8 classes (3 maternelles et 5 primaires) pour un effectif total de 171 enfants. Pour l'année scolaire 2019-2020, une baisse des effectifs (environ 159 enfants en prévision) va entraîner la fermeture d'une classe.

Un autre groupe sur la commune historique de Saint-Romphaire : dans le cadre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les communes de Le Mesnil-Raoult et Troisgots (commune de Condé-sur-Vire) avec 6 classes. Quatre classes de primaires sont situées à Saint-Romphaire, une classe à Le Mesnil-Raoult et une classe de maternelle à Troisgots pour un effectif total de 131 élèves pour l'année scolaire 2018-2019.

Chaque site scolaire est équipé d'une cantine indépendante avec une cuisine traditionnelle. La cantine de Saint-Samson-de-Bonfossé est gérée par la commune de Bourgvallées et celle de Saint-Romphaire par le RPI.

## Transports :

Les élèves de Le Mesnil-Raoult et Troisgots sont acheminés tous les midis vers Saint-Romphaire, par car, pris en charge par le RPI également.

Ceux de Soullès bénéficient du service Manéo pour les transports du matin et du soir.

**Service Manéo** : Tél : 02 22 55 00 10  
Mail : transports50@normandie.fr

## Les tarifs de la cantine sont :

**Pour Saint-Samson-de-Bonfossé** :  
3.80 € pour les élèves de Bourgvallées  
et de 4.60 € pour les élèves hors commune.

**Pour Saint-Romphaire** :  
3.60 € pour 4 jours par semaine  
et 4 € pour moins de 3 jours par mois.

## Les travaux réalisés en 2018 :

**Site de Saint-Samson-de-Bonfossé** :  
Toiture école, ensemble des blocs sanitaires WC, remplacement de la chaudière par un système aérothermie, installation d'une table de tennis de table en résine dans la cour de l'école.

## Garderies :

**La Garderie** : un service de garderie est assuré sur les 2 sites scolaires matin et soir.

**Site de Saint-Samson-de-Bonfossé** :  
de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h30.

**Site de Saint-Romphaire** :  
de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 19h.

Un service de Garderie et cantine est assuré pendant les jours de grève sous condition d'une inscription indispensable en mairie.

## Centre de Loisirs

«Loisirs de Môme» géré par Saint Lô Agglo : accueille les enfants les mercredis et vacances scolaires. Horaires et tarifs disponibles sur le site [www.bourgvallées.fr](http://www.bourgvallées.fr) ou [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)

## Coordonnées téléphoniques :

**Ecole - Saint-Samson-de-Bonfossé** : 02 33 55 04 50  
**Ecole - Saint-Romphaire** : 02 33 55 74 65  
**Cantine - Saint-Samson-de-Bonfossé** : 02 33 57 52 99  
**Cantine - Saint-Romphaire** : 02 33 72 35 55  
**Garderie - Saint-Samson-de-Bonfossé** : 02 33 55 95 73  
**Garderie - Saint-Romphaire** : 02 33 57 14 50  
**Mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé** : 02 33 55 71 99

# Lutte collective contre le frelon asiatique

Le programme départemental de lutte collective permet la destruction de nids de frelons asiatiques afin de limiter les nuisances apicoles, économiques, environnementales et de santé/sécurité publique.

Les opérations de destruction, dans le cadre de ce programme peuvent être déclenchées à condition que la collectivité ait signé la convention de lutte collective et qu'elle participe au financement du programme.

C'est le cas de Bourgvallées qui a signé une convention avec le FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche). Cette participation à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à un montant de 85 € par an.

Le FDGDON et le conseil départemental de la Manche, qui soutiennent le programme, se sont engagés dans une démarche de bonnes pratiques environnementales. La destruction des colonies est faite avec une poudre à base de pyrèthre d'origine naturelle introduite à l'intérieur des nids.

**Rien que sur le territoire de Bourgvallées, c'est 36 nids détruits la saison dernière pour un montant de 2733 € !**

## Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen ?

- Le frelon asiatique est une espèce invasive.
- Il est présent dans la Manche depuis 2011. Le nombre d'individus ne cesse d'augmenter.

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)



Frelon européen (*Vespa crabro*)



## Comment reconnaître le nid du frelon asiatique ?

### • Le nid primaire

Au printemps la reine fondatrice crée un nid de petite taille dans le bâti (le nid primaire)

### • Le nid principal

Situé principalement dans les arbres ou parfois dans le bâti, il peut atteindre 1 mètre de diamètre en fin de saison. Le nid est abandonné en fin d'automne.

### Principales caractéristiques :

- Plutôt en forme de poire.
- Une petite entrée latérale.
- Il peut contenir jusqu'à 2 000 frelons asiatiques.



Crédit photo : FDGDON50



## Pourquoi lutter contre le frelon asiatique ?



### Enjeux apicoles, économiques et environnementaux :

**Le frelon asiatique se nourrit d'une multitude d'insectes riches en protéines :**

- Sa consommation d'abeilles induit des nuisances sur les ruches et la production de miel.
- Son activité de prédation sur les pollinisateurs peut impacter la biodiversité locale et la production fruitière telle que la filière cidricole.
- Il recherche d'autres sources de protéines qu'il peut trouver dans le poisson ou les viandes.

### Enjeux pour la santé et la sécurité publique :

Le frelon asiatique est peu agressif lorsqu'il est seul en dehors de son nid. Sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen.

Cependant **la colonie peut s'avérer dangereuse pour protéger son nid, notamment lors d'attaques collectives par multi-piqûres et projection de venin dans l'air. Les personnes ou les animaux à proximité du nid peuvent alors être considérés comme une menace.**

## Quoi faire, face à la présence d'un nid ?



**Il ne faut surtout pas intervenir soi-même ! La destruction du nid doit être réalisée par un professionnel référencé par le FDGDON.**

**Une destruction non appropriée du nid engendre :**

- Un risque imminent d'attaques collectives de la colonie.
- La dispersion des frelons, et notamment des reines fondatrices qui reconstruiront des nids à proximité.

**Signaler le nid à la mairie en indiquant sa localisation précise.**

### Il est inutile de signaler :

- L'observation d'un individu de frelon asiatique, sans avoir localisé son nid.
- Un nid identifié par un écriteau « La colonie de ce nid de frelons asiatiques a été détruite ».

Source : FDGDON Manche




**DIVERS**

## Une nouvelle cantinière à Saint-Romphaire



**Le départ de Monique LEGENDRE cuisinière du RPI a permis d'accueillir à ce poste Nathalie PROVOST habitant Saint-Romphaire et bien connue puisqu'elle a tenu pendant 13 ans le bar de cette commune historique.**

Suite à la fermeture de l'établissement Nathalie a poursuivi sa carrière à la Grignotière à Saint-Lô de 2003 à 2017. A la rentrée dernière, elle est venue rejoindre le RPI Le Mesnil-Raoult, Saint-Romphaire, Troisgots où, grâce à ses talents de cuisinière, les enfants ont pu découvrir de nouveaux goûts. Ce sont quelques 110 repas qui sont servis lors de la pose méridienne.

Nathalie apprécie le contact avec les enfants et trouve le cadre agréable avec une belle structure.



## Concours des maisons fleuries

Tous les habitants de Bourgvallées sont invités à participer au concours de fleurissement organisé par la commission «Espaces verts».

Déposez votre bulletin d'inscription joint à cette lettre info à la mairie avant **le 15 juillet** en précisant la catégorie dans laquelle vous concourez :

- Maison avec jardin
- Maison sans jardin
- Commerce
- Corps de ferme

**Le jury se réunira fin juillet, début août et la remise des prix aura lieu en septembre. Tous les participants seront récompensés.**



## Antenne "Relais"

Dans le cadre du déploiement de son réseau, Orange souhaite installer un relais de radiotéléphonie sur la commune de Bourgvallées.

Dans ce contexte, la société Orange s'est rapprochée de la commune afin de signer un bail pour l'implantation d'équipements techniques sur un terrain de Saint-Samson-de-Bonfossé.

Ce relais de type pylône tubulaire d'une hauteur de 20 mètres va être implanté sur la parcelle AB172, juste derrière le court de tennis.

Le bail est consenti pour une durée de 12 ans avec une location du terrain de 2 500 € par an avec une révision annuelle de 1%.

**Les travaux et la mise en service sont en cours.**

